



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et
de la forêt

2- Xylella fastidiosa



Rappel sur la stratégie de gestion de *Xylella fastidiosa* en Corse

1-La Corse est à ce jour :

- une zone infectée *Xylella fastidiosa multiplex* : passage en zone d'enrayement depuis 2018.
- exempte de toutes les autres espèces : plan de surveillance pour s'assurer de leur absence et stratégie pour éviter toute introduction.

2-Les objectifs pour la région Corse relatifs à la gestion de *Xylella fastidiosa* sont :

- Contenir l'évolution de l'infestation par *Xylella fastidiosa multiplex* (stratégie d'enrayement)
- Prévenir l'introduction de nouvelles sous-espèces de la bactérie (*pauca* ou *fastidiosa*) ou de nouvelles souches *multiplex*.

3- trois types de surveillance :

- évènementielle : signalement
- officielle programmée : instruction nationale basée sur des inspections visuelles et parfois des prélèvements
- volontaire : sur analyse de risque

4 - Moyens mis en œuvre annuellement :

- surveillance déléguée à la FREDON
 - Gestion des dossiers de dérogation par les agents de l'Etat en DDETSPP et prélèvements
- Équivalent de 13 personnes à temps plein
 - 100 000€ frais d'analyses des végétaux

➤ **Elaboration d'un plan d'action**

Schéma général d'actions de gestion de *Xylella fastidiosa* en Corse

Exigences réglementaires

Surveillance officielle programmée :

- Inspections parcelles agricoles
- Inspections jardins / espaces verts

Contrôles des opérateurs professionnels : passeport phyto / prélèvement chez les producteurs

Contrôles des mouvements des végétaux
(contrôle à destination / contrôle aux ports)

Analyse de risque locale

Mesures de surveillance volontaires complémentaires :

- Inspections sites à enjeux
- Suivi des vecteurs
- Surveillance des végétaux introduits

Surveillance événementielle
(suite à des signalements)

Information / communication

Surveillance officielle programmée

1-Surveillance des parcelles agricoles et des jardins et espaces verts (JEVI)

Exploitations agricoles :	2023
Nombre de parcelles agricoles inspectées	272
Nombre de prélèvements analysés	206
Nombre de résultats positifs	3

Jardins et espaces verts (ports, jardins publics, camping...) :	2023
Nombre de sites inspectés	73
Nombre de prélèvements analysés	81
Nombre de positifs (<i>multiplex</i>)	9

2- Opérateurs contrôlés : passeports sanitaire

122 opérateurs professionnels (pépiniéristes, jardinerie...) contrôlés en 2023 (98% des opérateurs) :

- ▶ Contrôle documentaire
- ▶ Inspection visuelle des végétaux sensibles
- ▶ Pas de végétaux analysés positifs

3- Prélèvements producteurs

Des prélèvements sont réalisés chez tous les producteurs de plants dans le cadre de l'article 23 du règlement européen.

Légende

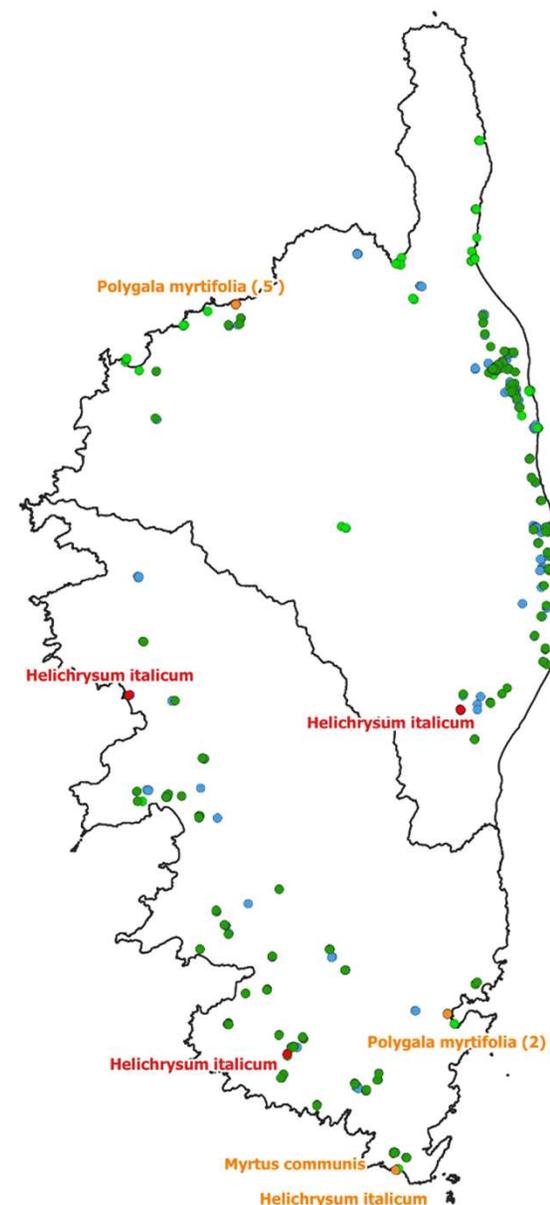
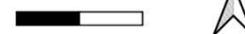
JEVI

- Positif
- Négatif

PARCELLES AGRICOLES

- Positif
- Négatif
- Pas de prélèvement

0 10 20 km



Mesures de surveillance volontaires complémentaires

1 – surveillance des sites à enjeu

Défini localement :
Environnement des pépinières, revendeurs végétaux,
des zones agricoles sensibles, des points d'entrée (ports,
aéroports)..

Contrôles	2023
Nombre de sites à enjeux suivis	30
Nombre de prélèvements	76
Nombre de prélèvements positifs	3

2 – surveillance des vecteurs

L'objectif de ce suivi est de :
- s'assurer de l'absence de sous espèces autres que multiplex
- mesurer la présence de *Xylella multiplex* au sein des
vecteurs
- vérifier l'absence de vecteurs proches des sites à risque
(exploitation, pépinières...)

Nombre piégeages 2023	10
Nombre d'individus envoyés	175
Nombre de vecteurs potentiels	122
Nombre d'échantillons* positifs	2
Vecteur(s) identifié(s)	<i>Philaenus spumarius</i>

* 1 échantillon: 1 à 10 individus

3 – surveillance des végétaux introduits

menée en 2023 suite à introduction de végétaux spécifiés en 2022

Contrôles aléatoires chez les particuliers selon le
registre de vente des professionnels et selon la
localisation d'origine des végétaux

Contrôles	2023
Nombre d'exploitations agricoles contrôlées	15
Nombre de particuliers contrôlés	100
Prélèvements :	
Nombre de prélèvements	1
Nombre de prélèvements positifs	0

Contrôle des mouvements

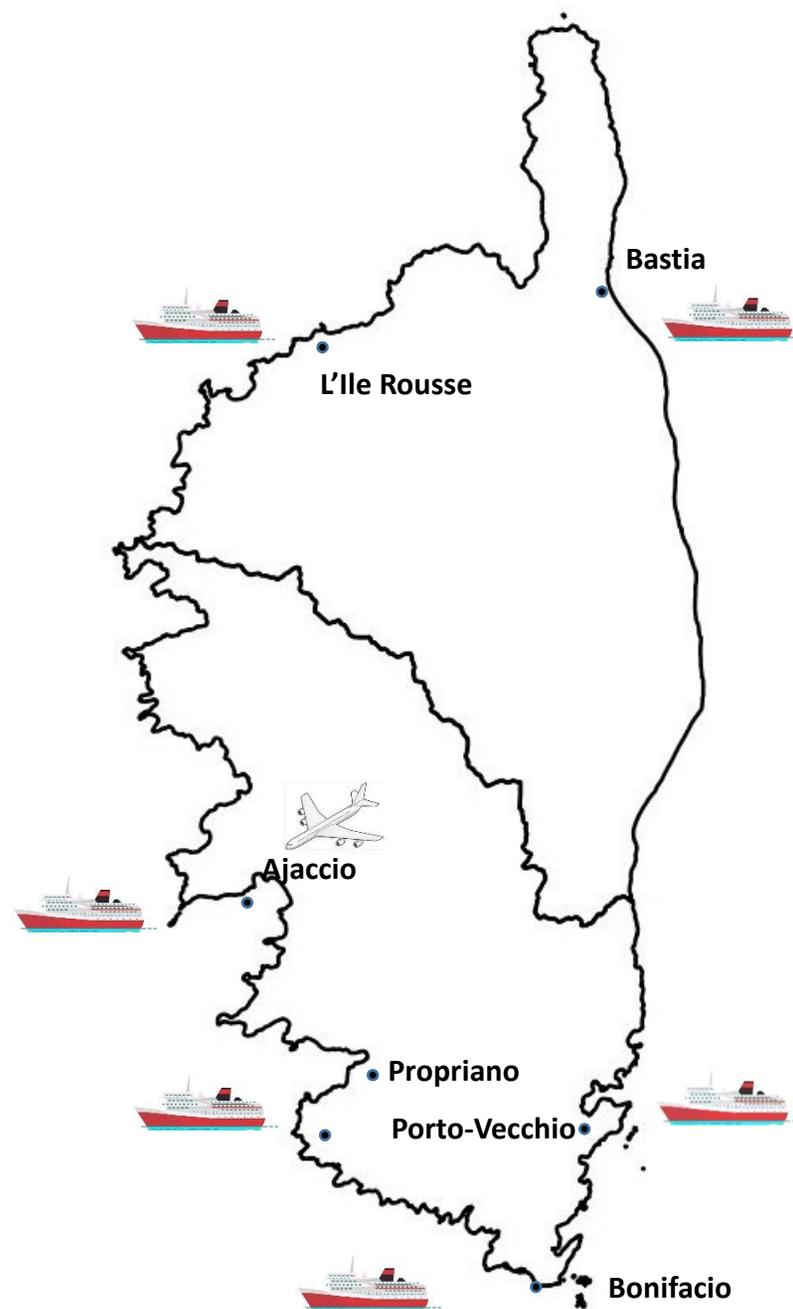
Contrôles des bateaux au départ de Corse

Nombre de contrôles au départ	2023
Nb de bateaux contrôlés	1994
Nb de végétaux refoulés ou détruits	1014

Contrôles des bateaux à l'arrivée en Corse

Nombre de contrôles à l'arrivée	2023
Nb de bateaux contrôlés	134
Nb de végétaux refoulés ou détruits	10

+ Autres contrôles au départ de Corse en zone aéroportuaire et au tri postal

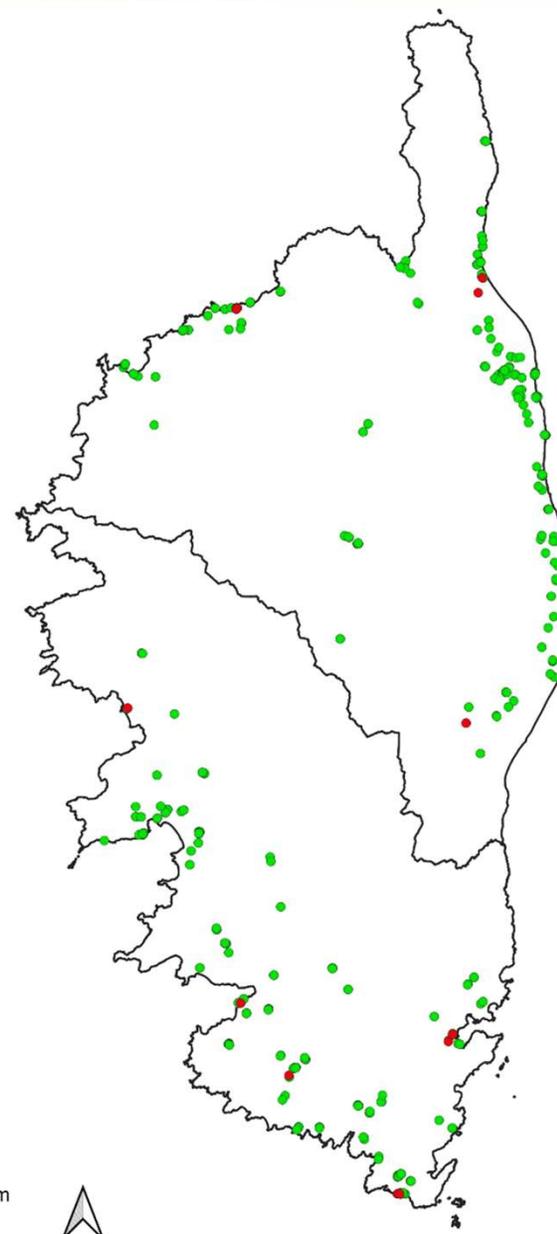


Prélèvements et résultats d'analyses

► En 2023 :

	Total prélèvements	Négatif	Positif	% positif
Résultats 2023	413	397	16	3,87

Espèces végétales analysées positives	Nb de positifs	Taux positivité
<i>Artemisia arborescens</i>	0	0
<i>Calicotome villosa</i>	0	0
<i>Cistus creticus</i>	0	0
<i>Cistus monspeliensis</i>	2	11,76
<i>Cytisus spinosus</i>	0	0
<i>Euryops sp</i>	0	0
<i>Helichrysum italicum</i>	4	22,22
<i>Helichrysum sp.</i>	0	0
<i>Jacobaea maritima</i>	0	0
<i>Lavandula angustifolia</i>	0	0
<i>Lavandula stoechas</i>	0	0
<i>Leucophyta brownii</i>	0	0
<i>Myrtus communis</i>	1	33,33
<i>Olea europaea</i>	0	0
<i>Polygala myrtifolia</i>	8	34,78
<i>Prunus dulcis</i>	0	0
<i>Salvia rosmarinus</i>	1	8,33
<i>Spartium junceum</i>	0	0
Total	16	3,87



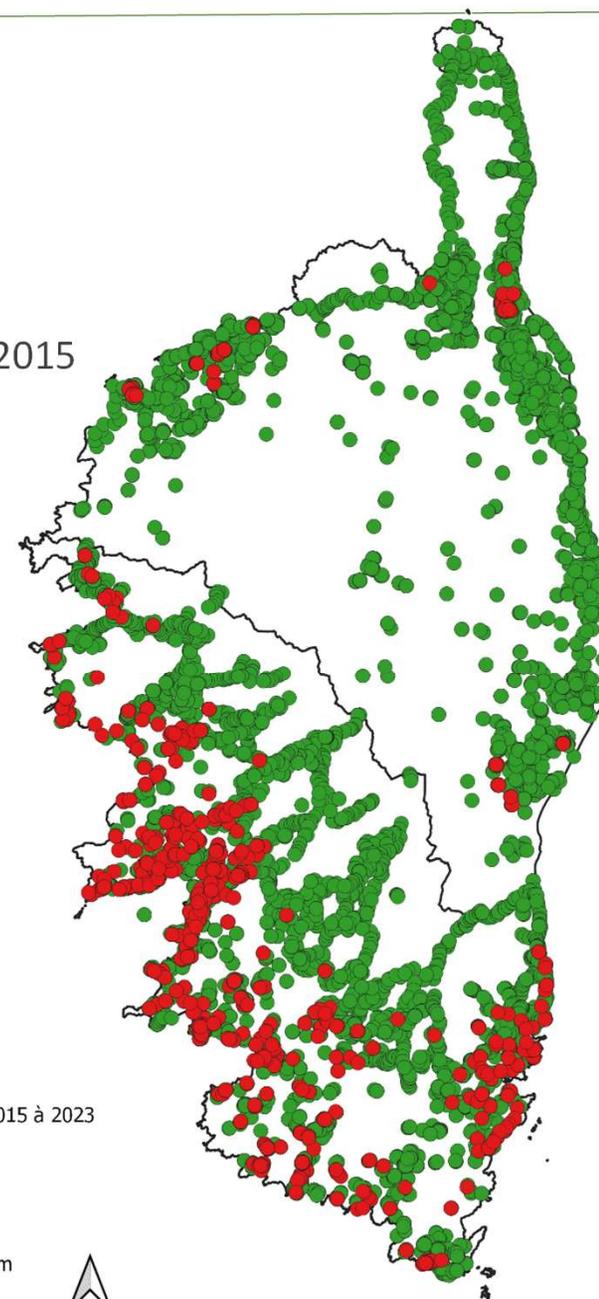
Prélèvements et résultats d'analyses

► Depuis 2015

	Total prélèvements	Négatif	Positif	% positif
Résultats cumulés	21 507	20198	1309	6,1 %

► Près de 50 espèces végétales différentes révélées positives depuis 2015

Principales espèces végétales analysées positives	Nb de prélèvements	Nb de positifs	Taux positivité
<i>Artemisia spp.</i>	29	11	37,9
<i>Asparagus acutifolius</i>	208	3	1,4
<i>Calicotome spp.</i>	352	123	34,9
<i>Cistus spp.</i>	1511	134	8,9
<i>Euphorbia characias</i>	1	0	0,0
<i>Euryops spp.</i>	25	14	56,0
<i>Genista spp.</i>	352	22	6,3
<i>Hebe sp.</i>	22	4	18,2
<i>Helichrysum italicum</i>	1084	207	19,1
<i>Lavandula spp.</i>	950	86	9,1
<i>Myrtus communis</i>	515	7	1,4
<i>Nerium oleander</i>	1097	1	0,1
<i>Olea europaea</i>	3159	3	0,1
<i>Pelargonium spp.</i>	216	19	8,8
<i>Polygala myrtifolia</i>	2224	572	25,7
<i>Prunus spp.</i>	1166	13	1,1
<i>Salvia rosmarinus</i>	869	4	0,5
<i>Spartium junceum</i>	131	31	23,7
<i>Westringia spp.</i>	166	2	1,2



Légende

Prélèvements de 2015 à 2023

- Positif
- Négatif

0 10 20 km



Avis du CROPSAV du plan d'action

Cette présentation reflète :

- les actions menées et mises en place selon une réglementation européenne
- les actions locales encadrées et menées volontairement sur une analyse de risque.

Nous les avons formalisées dans un plan d'action qui vous a été transmis par mail.

- Merci de votre attention -